

Agent de Surveillance de la Voie Publique

Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNE DE VEDENE
Grade :	Adjoint technique territorial
Référence :	O08417013501
Date de dépôt de l'offre :	23/01/2017
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/05/2017
Date limite de candidature :	24/03/2017
Service d'affectation :	police

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Vaucluse
Lieu de travail :	130 Rue Frédéric Mistral-84270 VEDENE 84271 Vedene cedex

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Adjoint technique territorial
Famille de métier :	Prévention et sécurité
Métier(s) :	Agente / Agent de surveillance des voies publiques

Descriptif de l'emploi :

Contrôler et signaler les dysfonctionnements des systèmes de signalisation mis en place par la Commune Toute autre activité nécessaire au bon fonctionnement des Services Municipaux

Profil demandé :

Capacité d'écoute , Capacité de Communication, Travail en transversalité
Accueil et orientation des personnes sur la voie publique et au sein du service
Réguler la circulation routière et veiller au respect du Code de la Route
Prendre les mesures nécessaires pour veiller à la sécurité des personnes et des biens et au maintien de l'ordre public sur la Voie

Publique

Orienter les personnes vers les services compétents

Mission :

assurer la surveillance des entrées et sorties des écoles

Relever les infractions au stationnement

Vaguemestre en Intérim

Courriel :

personnel@mairie-vedene.fr

Téléphone :

04 90 23 76 76

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.